



Séparation entre concubin dont l'un est seule propriétaire

Par **clodie77500**, le **25/02/2014** à **15:02**

Bonjour,
Je me suis séparé de ma concubine qui était seule propriétaire de sa maison.
Cependant, j'ai toujours contribué aux charges communes du ménage et notamment en payant les impôts fonciers. De plus j'ai acheté seule une cuisine de 15000 euros.
Tous les mois j'effectuai aussi un virement permanent sur le compte joint.
Aujourd'hui, j'ai du louer un appartement qui me coûte cher et souhaite aussi récupérer partiellement les montants que j'ai investis dans cette maison qui ne m'appartient pas, voire peut être la cuisine ou/et l'électroménager. Mon ex concubine refuse de m'indemniser.
Quels sont mes droits? Merci de votre réponse.

Par **aguesseau**, le **25/02/2014** à **18:31**

bjr,
dans une union libre, la séparation est libre.
donc si votre ex compagne refuse la restitution des sommes que vous auriez investies, il ne vous reste que de prendre un avocat et de saisir le tribunal sachant que l'issue est incertaine car les sommes investies peuvent être considérées comme vous l'écrivez la participation aux charges communes du fait que vous étiez hébergé "gratuitement".
cdt